

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2020

L'An deux mil vingt, le quinze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des délibérations, sous la présidence de Lionel VACOSSIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 11 juin 2020

Étaient présents : Mesdames GRATTARD Louise, LAMARQUE Brigitte, PAYEN Carole et VACOSSIN Amélie, Messieurs ANTON Jean-Marie, CHERER Simon, COLLETTE Jean-Claude, LAVERDET Michel, PAPIN Christophe, PAPIN Patrick, VACOSSIN Lionel et VANSINGHEL Daniel.

Absente excusée : Madame RAULET Régine qui a donné procuration à Monsieur PAPIN Patrick.

Absents : NEMSI Sonia et BOUZOU Jérôme.

Secrétaire de séance : GRATTARD Louise.

N°: 2020-16

OBJET : FIXATON INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
Considérant que les indemnités des élus sont calculées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et dépendent de l'importance démographique de la commune.
Considérant la population municipale au 1^{er} janvier 2020 de 601 habitants, le taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est de 40.3 % pour le Maire et de 10.7 % pour les adjoints.
Mr le Maire propose de rester sur le taux de 31 % appliqué actuellement pour l'indemnité du maire. Concernant les adjoints, il propose de retenir le pourcentage maximum issu du barème soit 10.7 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité de fonctions du Maire à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Décide par 9 voix pour et 4 abstentions de fixer le montant des indemnités de fonctions des adjoints à 10.7 % de ce même indice.
- Fixe au 24 mai 2020 la date d'entrée en vigueur de ces indemnités.

Tableau récapitulatif des indemnités des élus de la commune de MONTFAUCON :

Fonction	Nom du bénéficiaire	% Indemnité mensuelle brute
Maire	VACOSSIN Lionel	31 % de l'indice brut terminal
1 ^{er} adjoint	VANSINGHEL Daniel	10.7 % de l'indice brut terminal
2 ^e adjoint	LAVERDET Michel	10.7 % de l'indice brut terminal
3 ^e adjoint	CHERER Simon	10.7 % de l'indice brut terminal
4 ^e adjoint	COLLETTE Jean-Claude	10.7 % de l'indice brut terminal

Pour extrait certifié conforme au registre.
Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits.

Montfaucou, le 15 juin 2020
Le Maire, Lionel VACOSSIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602047-20200615-2020-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 18/06/2020

